



Union des Eglises Universelles de Dieu

Le Monde A Venir

Association culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905
53 rue Raymond-Losserand 75014 Paris – Tél. : 01.43.22.60.84. - Fax : 01.43.35.05.52.

Le Leadership des Femmes dans l'Eglise

2ème partie

Préface de Joseph Tkach

Notre équipe doctrinale continue d'étudier ce que la Bible dit concernant la possibilité qu'auraient les femmes d'assumer les fonctions de ministres. Mais pour le déterminer, une clarification du terme « fonctions » est nécessaire.

I Timothée 2 : 12 se révèle être un des versets-clefs: « *Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence* » ; et l'un des mots déterminants de ce verset est le mot « autorité ». Quelle autorité est liée à la fonction de ministre ? Est-ce la sorte d'autorité que Paul ne permettait pas aux femmes d'exercer ? Nous discuterons plus en détail la signification de ce verset plus tard, mais dans le présent article nous voulons explorer ce que la Bible déclare sur l'autorité en général, et dans l'Eglise en particulier.

Notre équipe doctrinale a rédigé et approuvé l'article qui suit. Je pense qu'il sera un document de référence utile à mesure que nous étudierons ce que la Bible enseigne sur la possibilité d'ordonner des femmes en tant que ministres. Cet article expose des principes valables au sujet du leadership chrétien, quelle que soit la personne qui est placée en position d'autorité.

oOo

La Nature du Leadership dans l'Eglise

Jésus a dit à Ses disciples : « *Les rois des nations les maîtrisent, et ceux qui les dominent sont appelés bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas de même pour vous. Mais que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert* » (Luc 22 : 25-26).

Dans l'Eglise, l'autorité doit être comprise d'une façon différente qu'elle ne l'est en politique ou dans le monde des affaires. Jésus n'a pas dit qu'il était mal de diriger, mais Il a bien dit que les dirigeants devaient servir leur prochain plutôt que de chercher leur propre intérêt. Les dirigeants doivent être motivés par l'amour et non par l'égoïsme. Ils doivent diriger avec humilité et non pas rechercher les honneurs et les titres élogieux. Il n'y a rien de mal à être un bienfaiteur, mais il faut éviter d'attirer l'attention sur ses propres vertus.

Ceux (hommes ou femmes) qui convoitent les postes d'autorité plutôt que de chercher à servir les autres, comprennent mal l'autorité dans l'Eglise. Le leadership dans l'Eglise n'est pas le moyen d'affirmer l'importance d'une personne, d'un groupe ethnique, d'un type de personnalité, ou d'un genre, qu'il soit masculin ou féminin. Les postes d'autorité sont des moyens de servir, et non des outils pour vénérer les leaders ou les groupes qu'ils représentent.

Les dirigeants dans l'Eglise exercent une autorité réelle, et les chrétiens sont exhortés à leur obéir. Mais cette autorité n'est pas inhérente à la personne des dirigeants, car ils ne sont que des serviteurs « *qui doivent rendre compte* » à Dieu (Hébreux 13 : 17). Leur autorité est authentique uniquement parce qu'elle reflète celle de Dieu, tout comme Dieu s'est Lui-même révélé en Jésus-Christ, comme le décrit la Bible.

Dieu veut que les dirigeants utilisent leur autorité pour servir les autres. A deux reprises, Paul a écrit que le Seigneur lui a donné autorité pour édifier les membres de l'Eglise (II Corinthiens 10 : 8 ; 13 : 10). C'est le but de l'autorité dans l'Eglise. Les dirigeants doivent édifier l'Eglise, édifier les croyants et les aider à croître spirituellement.

La responsabilité d'enseigner

Tout ministre dans l'Eglise n'est pas nécessairement pasteur. Cependant, pour étayer cet article, examinons comment l'épître aux Ephésiens décrit le rôle du pasteur. Dieu a donné des pasteurs à l'Eglise « *pour le perfectionnement des saints en vue de l'oeuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ* » (Ephésiens 4 : 12).

Les pasteurs préparent les croyants à servir, en les aidant à oeuvrer ensemble, de sorte que l'Eglise puisse croître (verset 16). Leurs fonctions incluent celle d'enseigner la doctrine (versets 13-14). Enseigner est une des principales responsabilités des dirigeants qui sont identifiés dans ce passage comme « pasteurs et docteurs ». Cette idée est mentionnée dans Ephésiens 4 et d'autres versets viennent l'étayer :

1. L'épître aux Ephésiens est le seul livre de la Bible à utiliser le mot « pasteurs » pour décrire les dirigeants de l'Eglise ; dans d'autres passages, les principaux dirigeants des congrégations sont appelés anciens ou surveillants [traduit en français par évêques], qui sont apparemment deux termes correspondant à la même fonction. L'aptitude à enseigner est propre à la fonction d'ancien ou d'évêque (I Timothée 3 : 2 ; II Timothée 2 : 24 ; Tite 1 : 9), alors qu'elle ne l'est pas à la fonction de diacre ; ce qui laisse entendre que la responsabilité d'enseigner incombe principalement aux anciens et aux évêques.

2. Les apôtres ont décidé qu'il était plus important pour eux de s'attacher au « ministère de la parole » que de superviser la distribution de nourriture. Ils ont considéré l'enseignement et la prédication comme leur rôle principal, et cet accent sur « la parole » semble s'appliquer aux anciens (ministres) aussi.

3. Paul a dit à Timothée de s'appliquer à l'enseignement des Ecritures (I Timothée 4 : 13).

Les ministres ne devraient pas enseigner de leur propre chef, mais ils devraient « prêcher la Parole » (II Timothée 4 : 2), enseignant la vérité en accord avec l'Evangile de Jésus-Christ et les Ecritures. Un message devrait être considéré comme « inspiré », non sur la base du talent de l'orateur ou de la longueur de son message, mais bien par sa conformité à la Bible et par sa capacité à fortifier l'auditoire et à l'amener vers la foi en Christ.

Un ministre doit être « *attaché à la vraie parole telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs* » (Tite 1 : 9). Il doit enseigner « *les choses qui sont conformes à la saine doctrine* » (Tite 2 : 1). Les membres doivent soigneusement écouter ce qui est enseigné, tout en discernant si cet enseignement est conforme à l'Évangile (I Corinthiens 4 : 29 ; I Jean 4 : 1).

L'autorité d'un ministre est une autorité déléguée et autorisée par Dieu. En conséquence, le leadership s'enracine dans la soumission à l'autorité divine. Lorsque des ministres enseignent de fausses doctrines ou tentent de se promouvoir eux-mêmes, ils font un mauvais usage de l'autorité liée à leur fonction. Leur autorité devrait reposer avant tout sur la vérité, sur leur volonté et sur leur capacité à l'enseigner. C'est ainsi que les membres seront édifiés, étant encouragés à devenir davantage semblables à Christ.

L'autorité administrative

Cependant, l'autorité administrative est nécessaire. Puisque les ministres doivent « *prendre soin de l'Église de Dieu* » (I Timothée 3 : 5), ceux-ci ont habituellement un rôle de superviseurs dans les domaines administratifs et ecclésiastiques. Paul lui-même s'est impliqué dans les affaires administratives lorsqu'il a supervisé la collecte en faveur d'autres membres du corps du Christ (I Corinthiens 16 : 1-4).

Paul dit bien aux Corinthiens que s'ils n'obtempéraient pas suite à sa lettre exhortative, il devrait alors venir en personne, et « *user de rigueur, selon l'autorité que le Seigneur [m'] a donnée* » (II Corinthiens 13 : 10). De par son autorité, il avait déjà jugé un pécheur notoire, et chargé les Corinthiens de l'exclure (I Corinthiens 5 : 3-5). Il les avait avertis de ne pas s'associer avec des gens qui affirmaient croire, mais qui persistaient dans leurs mauvaises voies (verset 11). Paul donna des instructions similaires dans ses épîtres aux Romains et aux Thessaloniens (Romains 16 : 17 et II Thessaloniens 3 : 6, 14-15).

Paul demanda à Tite « *d'exhorter et reprendre avec une pleine autorité* » (Tite 2 : 15). Si les chrétiens n'écoutent pas la saine doctrine, ils doivent être repris (Tite 1 : 13). Les faux docteurs doivent être réduits au silence (Tite 1 : 11). Pour des raisons d'ordre pratique, cette mise à l'écart doit être effectuée par les ministres. Nous ne permettons pas aux dissidents de présenter leur cause devant toute la congrégation (voir II Jean 10) pour décider s'ils doivent être exclus ou non, tout comme on n'invite pas des loups dans une bergerie uniquement pour voir s'il vont dévorer les brebis.

Lorsque de fausses idées circulent, les ministres doivent les réfuter et enseigner la vérité, et faire tout ce qu'ils peuvent pour éviter qu'une hérésie ne soit propagée. Bien que la vérité biblique préconise cette mesure d'exclusion, les ministres doivent user de sagesse et décider si les péchés ou les hérésies sont suffisamment graves au point d'amener ce type de sanction. Lorsque la repentance est authentique alors la réintégration est possible. Les ministres doivent aussi décider s'il est nécessaire de faire une annonce en rapport avec de telles situations ou plutôt de les garder confidentielles.

Cette autorité administrative est généralement confiée aux ministres, bien qu'il soit souvent approprié pour les ministres de consulter leur superviseur ecclésiastique avant de prendre de telles décisions.

En résumé

Les ministres doivent :

- 1) Former les membres à servir, coordonner leur travail et promouvoir l'unité ;
- 2) Se consacrer eux-mêmes à la prière et à l'étude des Ecritures ;
- 3) Prêcher l'Evangile de grâce ;
- 4) Défendre l'Eglise contre les dissidents, les faux croyants et ceux qui sèment la division ;
- 5) Superviser les fonctions administratives de la congrégation ;
- 6) Oindre les malades (Jacques 5 : 14).

Les ministres officient également aux baptêmes, aux mariages et aux funérailles ; ils dirigent les cérémonies de la Sainte Cène, bien que toutes ces fonctions ne soient pas dévolues uniquement aux ministres. La Bible n'oblige pas à mandater officiellement les ministres (c'est ce qu'on appelle l'ordination) pour accomplir de telles fonctions, mais nous le faisons de manière officielle pour répondre à des considérations d'ordre pratique.

L'apôtre Pierre a donné cette instruction aux ministres : « *Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu ; non pour un gain sordide, mais avec dévouement ; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau* » (I Pierre 5 : 2-3). Les ministres ne doivent pas utiliser leur position pour satisfaire leur propre intérêt, mais bien pour aider les autres.

Dieu jugera les ministres d'après leur façon de servir, chacun dans son domaine de responsabilité (Hébreux 13 : 17), selon l'autorité qu'ils ont reçue. Dieu leur donne en plus des dons spirituels pour les aider dans leurs fonctions.

Les dons pastoraux

Paul a dit aux Corinthiens qu'il existait différents dons spirituels, mais que ceux-ci étaient tous donnés « *pour l'utilité commune* » (I Corinthiens 12 : 7). Bien que ces dons soient différents, « *un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut* » (verset 11). Dieu accorde ces aptitudes pour que nous puissions croître en nous aidant les uns les autres.

Paul explique que : « *nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée, que celui qui a le don de prophétie l'exerce en proportion de la foi; que celui qui est appelé au ministère s'attache à son ministère; que celui qui enseigne s'attache à son enseignement, et celui qui exhorte à l'exhortation. Que celui qui donne le fasse avec libéralité; que celui qui préside le fasse avec zèle; que celui qui pratique la miséricorde le fasse avec joie* » (Romains 12 : 6-8).

Chacun de ces dons est utile aux ministres, mais tous les ministres ne sont pas doués dans tous les domaines. Certains sont de bons orateurs, d'autres sont aptes à pourvoir aux besoins physiques ; certains sont aptes à expliquer la doctrine, d'autres savent motiver les gens ; d'autres se montrent fort généreux de leur temps et de leurs ressources, d'autres sont de bons coordinateurs ; d'autres encore font du bon travail en visitant les malades.

Les ministres débutent dans leur ministère dotés de quelques-unes de ces compétences, puis ils en acquièrent d'autres à mesure que leur expérience augmente. Mais quels que soient leurs dons, ils doivent toujours les utiliser pour servir les autres (I Pierre 4 : 10-11).

Lorsqu'ils sont appliqués aux ministres, ces dons sont considérés comme des dons « pastoraux ». Mais la présence de ces dons « pastoraux » ne suffit pas pour que quelqu'un soit automatiquement ordonné ministre – particulièrement lorsque d'autres personnes au sein de la congrégation sont encore plus douées que lui. Les dons pastoraux peuvent être utilisés dans une variété de fonctions, telles que le ministère des enfants, la relation d'aide ou l'animation d'un petit groupe de partage.

C'est le Saint-Esprit qui équipe un ministre, et ce dernier est responsable devant le Saint-Esprit de l'usage qu'il fait de ses dons. En pratique, pour qu'un leadership spirituel soit efficace, la congrégation devrait être d'accord sur les deux éléments suivants : 1) que la personne soit douée pour le service pastoral, et 2) que la personne soit soumise au Saint-Esprit.

Qualifications requises

Quelles sont les compétences attachées aux fonctions ministérielles et pastorales ? Paul nous en donne une liste non-exhaustive : *« Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement. Il faut qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais indulgent, pacifique, désintéressé. Il faut qu'il dirige bien sa propre maison, et qu'il tienne ses enfants dans la soumission et dans une parfaite honnêteté; car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu? Il ne faut pas qu'il soit un nouveau converti, de peur qu'enflé d'orgueil il ne tombe sous le jugement du diable. Il faut aussi qu'il reçoive un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans les pièges du diable »* (I Timothée 3 : 2-7).

Il s'agit d'un portrait idéal, nous le constatons en le comparant à la liste similaire qui se trouve dans Tite 1 : 6-9. Parce que Timothée oeuvrait dans une église plus ancienne, Paul lui écrit qu'un ministre ne devrait pas être un nouveau converti. Mais pour ce qui concernait Tite, Paul ne lui en fait pas mention, car les églises dont Tite avait la charge étaient plus jeunes dans la foi. Paul lui-même avait nommé des anciens dans de nouvelles églises (Actes 14 : 23), ce qui laisse supposer que de nouveaux convertis furent choisis comme ministres parmi ceux qui étaient les plus qualifiés pour occuper cette fonction, peu importe leur ancienneté.

En conséquence, lorsque Paul dit à Timothée qu'un ministre ne doit pas être un nouveau converti, il ne formulait pas une règle doctrinale pour toutes les futures églises. Cela montre que les traits de caractère mentionnés dans cette liste devraient être considérés non pas comme des obligations absolues mais comme des directives importantes dont il faut tenir compte. Par exemple, les ministres qui ont déjà fait leurs preuves dans l'Eglise ne devraient pas être démis de leurs fonctions simplement parce que leur enfant adolescent a une conduite désordonnée. Il faut prendre en considération tous les facteurs avant de décider d'ordonner ou de ne pas ordonner quelqu'un.

Il est important aussi de comprendre ce que l'expression « *le mari d'une seule femme* » signifie ; elle ne concerne pas la polygamie, qui était rare à cette époque-là. Cette règle ne disqualifie pas les célibataires qui aspirent au ministère, pas plus qu'elle ne disqualifie les

veufs remariés, alors qu'appliquée littéralement cette exigence pénaliserait les uns comme les autres.

L'expression « *mari d'une seule femme* » (littéralement, « un homme pour une femme ») signifie un homme fidèle à sa femme, n'ayant pas de maîtresse (pratique courante dans la société gréco-romaine). Il n'y avait pas de honte pour un veuf à se remarier, ni pour un homme à divorcer légalement et à se remarier. Selon Paul, ce qui importait était que l'homme déjà ordonné ministre, s'il était marié, soit fidèle à sa femme.

Considérations pratiques

L'ordination, telle qu'elle se pratique dans la plupart des églises actuelles, permet d'atteindre des buts spirituels, car des personnes sont désignées comme dirigeants de la congrégation au cours d'une cérémonie officielle pendant laquelle la congrégation demande à Dieu d'aider ces dirigeants à être fidèles à Son œuvre dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Une ordination officielle atteste et établit : 1) que les dirigeants ne se sont pas autoproclamés, et 2) que les autres chrétiens reconnaissent que ces personnes sont douées et appelées par Dieu à occuper les fonctions de dirigeants. Une nomination officielle aide une personne non seulement à diriger la congrégation, mais aussi à la représenter au sein de la communauté.

Si une personne affirme être douée et appelée au rôle de ministre, mais que la congrégation ne considère pas cette personne apte à diriger, il est probable que cette personne ait mal compris son appel. Puisque servir est plus important que de porter un titre, une telle personne devrait servir dans d'autres domaines, et peut-être qu'un jour la personne ou la congrégation verront la situation différemment. Ceux qui affirment avoir des dons pastoraux ne sont pas tous appelés à être pasteurs.

Le choix des ministres est une affaire à la fois pratique et spirituelle, ayant des implications sociales, puisque le poste de dirigeant est une réalité sociale en rapport avec le fonctionnement d'un collectif.

Paul a écrit qu'un ministre doit avoir une bonne réputation, même parmi les non-croyants. En conséquence, les considérations culturelles doivent être prises en compte : ce serait une erreur de nommer quelqu'un qui ne serait pas respecté dans la culture où il vit, et ce serait une erreur de nommer quiconque est incapable de gagner le respect de la congrégation.?

© Tous droits réservés - 2004 - Eglise Universelle de Dieu